

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2021 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – Mesdames GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

Excusés : Messieurs BURTEAU Gilles - FERLAY Thierry – Mesdames BARBIER Chantal - BAILLY Monique

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.

- POINT BUDGETAIRE SUR L'EXERCICE 2020

Le Maire présente les premiers résultats provisoires de l'exercice 2020 pour les budgets général, assainissement, commerce et lotissement.

- AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 :

- TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Sur proposition du Maire et des Adjointes, d'une part en prévision des travaux de renouvellement de l'unité de traitement des eaux usées, et d'autre part afin d'atteindre progressivement un tarif comparable à celui des communes de la Communauté de Communes du Clunisois à laquelle la compétence assainissement sera transférée au plus tard en 2026,

le Conseil Municipal décide une hausse du tarif de la redevance d'assainissement :

- pour la part fixe : de 30 à 40 €

- pour la part proportionnelle à la consommation : de 0.80 € le m³ à 0.95 € le m³

à compter du 1^{er} juillet 2021, pour se caler sur la facturation semestrielle.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présentation de l'Avant-Projet prévue le 02 février 2021 à la mairie par le maître d'œuvre SINBIO en présence des services de l'Agence de l'eau, la police de l'eau de la DDT, le Conseil Départemental.

Une réunion du Conseil Municipal est programmée le 16 février 2021 pour valider le projet et demander les subventions à l'Agence de l'Eau, et au titre de la DSIL dont la date limite de dépôt est le 19/02/21.

Suite à la consultation d'entreprises pour l'inspection télévisuelle d'une partie du réseau d'eaux usées, la meilleure offre est celle de la Société VISIOTUB, retenue pour un montant de 5 878.35 € HT soit 7 054.02 € TTC. La commande sera passée par décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal.

- MISSION SERVICE CIVIQUE :

Monsieur MALDEREZ Alain, Adjoint, rappelle le projet de création d'une mission de service civique pour « favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques » à l'école, aux services périscolaires municipaux et à la bibliothèque intercommunale de SALORNAY-sur-GUYE.

Cette mission est prévue sur une durée de 6 mois à compter du 1^{er} février 2021 sur le temps scolaire et périscolaire à raison de 24 heures par semaine. L'objectif de cette mission est de transmettre le goût de la lecture aux élèves de l'école et faire vivre la bibliothèque municipale.

Le contrat d'engagement, porté par la Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire, organisme agréé, va être signé avec Mme SYLENE Océane, candidate retenue.

L'indemnité mensuelle est fixée à 507 € + 107 € par la commune qui seront remboursés par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal décide de créer cette mission, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la volontaire à la commune et à solliciter l'aide prévue par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif d'appui au service civique en milieu rural (107 €).

Son repas de midi, les jours de classe au restaurant scolaire, sera pris en charge par la commune.

- DOSSIERS EN COURS :

- Sécurisation Grande Rue : la DRI a proposé un schéma des rétrécissements à mettre en place, de façon provisoire dans un premier temps, afin de mesurer l'impact du dispositif sur la vitesse des véhicules.

- Legs Mme JACQUET : La Commissaire-priseuse a fait l'inventaire des meubles. Le notaire doit fournir le document relatif à la délivrance du legs.

- Bâtiments en vente de M. COTELLA au 8 rue de Chatille (maison, grange et terrain) : le Conseil Municipal est convié à une réunion sur place le 13 février 2021 afin de réfléchir sur l'opportunité d'un achat éventuel par la commune et sa destination projetée.

- RENOUELEMENT CONVENTION-CADRE POUR LES MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le CDG propose la signature d'une nouvelle convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions facultatives proposées, en cas de besoin.

Ces missions facultatives sont limitées à une prestation de conseil et d'assistance ; la collectivité reste seule compétente pour agir et décider des mesures à mettre en œuvre. Elles portent sur les thèmes suivants : Emploi et mobilité – Santé au travail et prévention des risques – Administration du personnel – Gestion des documents et des données – Conseil, organisation et changement.

La commune utilise actuellement les prestations suivantes : Emplois temporaires (pour faire face à l'absence ponctuelle de personnel) – Médecine du travail – DUERP – RGPD ; d'autres prestations ont été utilisées par le passé : Archivage – dossier retraites CNRACL.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention cadre proposée pour ces missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour la durée du mandat, et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

- FORMATION DES ELUS LOCAUX :

Dans le cadre du dispositif du Droit Individuel à la formation (DIF), géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et alimenté par une cotisation de 1 % prélevée sur l'indemnité de fonction perçue par le Maire et les Adjoints, chaque élu local a droit à 20 heures de formation par année de mandat. Le coût horaire est limité à 100 € maximum.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2021 des crédits pour la formation des élus, au minimum égaux à 2 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées (maxi 20 %).

Les conditions d'exercice de ce droit seront précisées ; une ordonnance portant réforme de la formation des élus locaux doit paraître prochainement.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire :

- rappelle le projet de poulailler proposé par M. PAIRE, reporté du fait de la grippe aviaire ; le projet de poulailler de l'école a été refusé par l'Inspection Académique ;
- informe de la distribution du bulletin municipal fin janvier ;
- informe de la demande de mise en place d'un centre de vaccination COVID en Clunisois, formulée par la Communauté de Communes du Clunisois et les conseillers départementaux ;

Une réunion de la Commission communale « Communication » sera programmée pour une refonte éventuelle des parutions municipales (lettre biannuelle et bulletin annuel) ;

Une demande de terrain communal, pour des jardins potagers, est relayée par Thomas COLLIN.

Madame le Maire :

♦ informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 21/2020, reçue le 11/12/2020, pour la maison, 10, route de Montceau, cadastrée section F N° 177 appartenant à l'indivision TABOULET à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

. N° 22/2020, reçue le 17/12/2020, pour le terrain, 8, rue de Confle, cadastré section B N° 642 appartenant à M. PLASSARD Michel à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

. N° 23/2020, reçue le 17/12/2020, pour le terrain, 840, rue des Ravarys, cadastré section B N° 643 appartenant à M. PLASSARD Michel à SALORNAY-sur-GUYE (71).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 16 février 2021 et la suivante au jeudi 25 février 2021 (vote du compte administratif 2020), à 18H30.